



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

services

Question écrite n° 67153

Texte de la question

La presse a fait état de rumeurs selon lesquelles, après le 1er janvier 2001 et alors que l'euro sera pleinement devenu monnaie unique, les banques continueraient à facturer les paiements par chèque ou par carte de crédit effectués dans d'autres pays de la zone euro, comme s'il s'agissait de paiements en monnaie étrangère. De telles solutions étant contraires à l'esprit même de la mise en place de la monnaie unique européenne, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie quelles sont les mesures qu'il compte prendre à l'échelon national et avec les autres partenaires de la zone euro, pour faire en sorte que les usagers ne soient pas injustement pénalisés au seul profit du système bancaire.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67153

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5715